



Indemnisation -Dégâts des eaux

Par **Kad57**, le **29/12/2016** à **00:36**

Bonsoir, Madame, Monsieur,

J'étais victime d'un sinistre dégâts des eaux dont je n'étais ni responsable ,ni assuré.
J'ai passé une nuit blanche entre la baignoire et les toilettes pour verser de l'eau sale qui venait sortir de la baignoire .jusqu'au matin 6h l'heure de l'arrivé de la société qui s'occupe de ce genre de travail malgré mes appels à la société d'HLM et la déclaration du sinistre à l'astreinte et les pompiers .

J'ai eu quelques dégâts mobilier (matelas,tapis,chaussures ,et juste Cologne d'ordi.et le pourtour des plaintes en bas du mur).

Après plusieurs relances en vin j'ai eu la visite de l'expert de l'assurance mandaté par les HLM. Mais après 6mois d'attente ,il a fait juste le tour de mon appart je lui ai demandé s'il avait lu ou sur lui le rapport de la société qui est intervenu chez moi dans la trappe des toilettes ils ont fait un trou dans la grosse Cologne ou tuyeau qui vient d'un haut de l'immeuble ,puis ont fait pénétrer des câbles pour faire passer ce qui refouler chez moi.car ils n'ont pas pu intervenir dans le sous sol du garage à cause des voitures stationnées j'ai signé le rapport mais ils m'ont pas envoyé le double à ce jour par contre ils ont envoyé au HLM .Mr l'expert en fin de compte me demande mes factures je lui ai donné en plus de ça il fallait que je lui montre aussi les tapis les chaussures dont je les ai mis dans la cave à vélo les voisins les ont jeté parce qu'ils dégageaient une mauvaise odeur.

Mr l'expert j'en prend rien en charge et vous ne seriez pas indemnisé.malgré des témoins que j'avais ce soir la dans mon appart et les tapis et d'autres qui ont jeté.Je vous demande humblement Madame ,Monsieur de m'aider pour que je puisse retrouver mes droits ou être indemnisés .Quell est la solution possible s'il y en a une .merci de votre compréhension
.Cordialement

Par **chaber**, le **29/12/2016** à **06:58**

bonjour

[citation]J'étais victime d'un sinistre dégâts des eaux dont je n'étais ni responsable ,ni assuré.
[/citation]**l'assurance est obligatoire pour tout locataire.** le bailleur peut résilier le bail et demander l'expulsion.

[citation]Mais après 6mois d'attente ,il a fait juste le tour de mon appart je lui ai demandé s'il avait lu ou sur lui le rapport de la société qui est intervenu chez moi dans la trappe des toilettes ils ont fait un trou dans la grosse Cologne ou tuyeau qui vient d'un haut de l'immeuble[/citation]apparemment le sinistre viendrait d'un bouchon chez vous

[citation].Mr l'expert en fin de compte me demande mes factures je lui ai donné
[/citation]normal

[citation]Il fallait que je lui montre aussi les tapis les chaussures dont je les ai mis dans la cave à vélo les voisins les ont jeté parce qu'ils dégageaient une mauvaise odeur.[/citation]demande normale. L'expert doit constater les dommages et notamment les objets sinistrés; c'est prévu dans les conditions générales d'assurance.

[citation]Mr l'expert j'en prend rien en charge et vous ne seriez pas indemnisé.malgré des témoins que j'avais ce soir la dans mon appart et les tapis et d'autres qui ont jeté[/citation]normal voir ci-dessus

[citation]Quell est la solution possible s'il y en a une [/citation]vos yeux pour pleurer